

Claude Jolly

Sous-directeur des Bibliothèques à la direction de l'Information scientifique et technique et des Bibliothèques

J'e voudrais faire le point sur les principaux instruments d'intervention de l'État en faveur du développement et de la modernisation des bibliothèques de l'enseignement supérieur : les contrats d'établissement, d'une part, la création prochaine de deux établissements publics (le Centre technique du livre ; l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), d'autre part. Dans une dernière partie, j'évoquerai quelques dossiers « transversaux » : le personnel, la formation, l'IST.

Les contrats d'établissement

Ceux-ci constituent sans doute, dans le contexte actuel, l'outil le plus approprié dans la mesure où ils contribuent à renforcer les moyens des bibliothèques dans le respect de l'autonomie des universités. A travers eux, l'État souhaite en particulier :

- accroître l'offre, tant sur les plans qualitatifs (le libre accès aux documents, notamment) que quantitatifs (développement des acquisitions, élargissement des horaires d'ouverture). Il faut noter ici la reprise des constructions de bibliothèques depuis 1990, après 15 années d'arrêt. Aux 30 000 m² construits entre 1990 et 1993, il faut ajouter 30 000 m² supplémentaires mis en service en 1994. En 1995, il faut compter sur 55 000 nouveaux mètres carrés ;
- mieux organiser le réseau documentaire national. Le développement des collections doit en effet s'accompagner d'une meilleure connaissance des ressources et des politiques d'acquisition des établissements, de l'émergence de pôles de référence reconnus (à travers notamment le réseau des CADIST, réalisés pour l'heure aux deux tiers) et de la recherche d'une plus grande complémentarité entre les collections. Il faut également souligner la nécessité où nous sommes de mieux articuler le réseau des bibliothèques universitaires avec certaines bibliothèques spécialisées ;
- contribuer à la modernisation des services. L'informatisation des fonctions locales est souvent partielle et éclatée en systèmes incompatibles entre eux. Certaines applications sont en outre très

« datées ». Dans un assez grand nombre de cas, les contrats devraient permettre l'acquisition de systèmes informatiques locaux plus fonctionnels ;

- aider à la conservation et à la valorisation du patrimoine.

Pour ce faire, les moyens financiers connaissent une progression régulière depuis 1988, progression qui devra être poursuivie pour accompagner la croissance de la population étudiante et enseignante.

Les outils collectifs

L'année 1994 va être marquée par la création de deux nouveaux établissements publics au service des bibliothèques de l'enseignement supérieur. L'accord des ministères du Budget et de la Fonction publique a été obtenu et le Conseil d'État devrait prochainement donner son aval aux textes qui ont été préparés. Sauf imprévus, les décrets portant création du Centre technique du livre (CTL) et de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) seront publiés au *Journal officiel* à l'automne.

Le centre technique du livre aura pour objet de stocker, signaler et communiquer des documents très peu consultés mais néanmoins utiles à la recherche et qu'il eût été inadmissible d'éliminer. Il abritera au premier chef des collections issues des bibliothèques universitaires (ou assimilées) d'Ile-de-France, dans la mesure où ce sont elles qui connaissent, pour des raisons évidentes, la plus grande saturation et les plus faibles possibilités d'extension. Le regroupement de certains fonds permettra de rationaliser divers traitements techniques et, parfois, de procéder à des éliminations raisonnées et réfléchies. Le bâtiment, partagé entre le CTL et la Bibliothèque nationale de France, abritera en outre de nombreux ateliers. Localisé à Bussy-Saint-Georges, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, il sera livré au premier trimestre de 1995 ; les premiers transferts de collections seront effectués à l'automne 1995. Une équipe d'une dizaine de personnes, dirigée par Hubert Dupuy, travaille d'ores et déjà à la préfiguration de ce centre.

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur aura pour objet de mettre en œuvre le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires qui est déjà bien avancé et qui comporte, comme on sait, trois grands axes :

- la création de catalogues collectifs nationaux, produits en catalogage partagé et fondés, autant qu'il est possible, sur la récupération de données dans les grands réservoirs bibliographiques. Les applications en cours (le catalogue collectif national des publications en série, le pancatalogue, téléthèses) seront « reprises » dans une autre configuration et modernisées ;
- la mise en place d'une interface unique de consultation de ces catalogues par les utilisateurs professionnels et finals ;
- la création d'un système de fourniture de documents à distance intégré à la consultation des catalogues (à la place de l'actuelle application PEB).

Sur ces points, les études fonctionnelles et les études d'architecture technique ont été conduites et validées. Un appel d'offre est en cours pour l'élaboration du cahier des charges du futur système, qui devra être totalement opérationnel en 1998.

L'ABES sera domiciliée à Montpellier. Elle comprendra une quarantaine d'agents.

Les dossiers « transversaux »

La politique du personnel

En liaison étroite avec la direction générale de l'Administration du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui assure la gestion des personnels d'État des bibliothèques, la DISTB souhaite contribuer à la mise en œuvre d'une politique du personnel. L'évolution rapide des pratiques professionnelles rend cette tâche impérieuse et décisive pour l'avenir. A ce titre, la sous-direction des Bibliothèques a souhaité engager une enquête et une analyse sur les métiers des bibliothèques. Lancé en mai 1994, ce travail devrait aboutir à des conclusions et à la remise

d'un rapport à la fin mars 1995. Commandé par toutes les mutations qui sont intervenues (impact des technologies nouvelles, modification du comportement des usagers, etc.), il devrait alimenter les réflexions conduites actuellement sur le recrutement, la formation initiale ou continue et les carrières des agents.

La formation

S'agissant des conservateurs, le statut de grand établissement conféré à l'ENS-SIB, les nouveaux statuts des personnels scientifiques – fortement revalorisés –, les besoins des établissements, la rapidité des changements qui interviennent dans la vie professionnelle se cumulent pour appeler un haut niveau d'exigence. Dans le cadre du contrat d'établissement, plusieurs mesures sont envisagées (mise en place de nouveaux diplômes et formations, développement de la recherche, recrutement de professeurs cumulants, etc.) pour améliorer la

qualité de la formation dispensée et pour l'adapter aux besoins des bibliothèques. Les difficultés constatées dans la formation des conservateurs territoriaux, difficultés qui tiennent notamment à la formation post-recrutement et à l'insuffisante disponibilité des agents, doivent être résolues. Il ne faudrait pas cependant que les solutions retenues puissent remettre en cause la parité récemment instaurée entre les fonctions publiques d'État et territoriales, ce qui constituerait sans doute une régression. L'administration centrale suit par ailleurs avec attention l'action des centres de formation aux carrières des bibliothèques, dont le rapprochement avec les universités constitue une réussite, mais que la suppression du CAFB a conduits à une profonde reconversion.

L'information scientifique et technique

La réunion dans une même direction ministérielle de l'administration chargée

des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de celle chargée de l'information spécialisée constitue une chance dont il importe de tirer profit. A cet égard, trois dossiers font actuellement l'objet d'un examen particulier : – une enquête va être lancée pour évaluer l'utilisation des bases de données dans les bibliothèques universitaires ; – un travail d'évaluation et de définition des missions des unités régionales de formation à l'IST (les URFIST) a été engagé ; – enfin, il a semblé nécessaire de « remettre à plat » la situation des thèses, en ce qui regarde leur dépôt, leur signalement, leur communication et leur reproduction sur des substituts. La situation actuelle, caractérisée par un grand « désordre établi » est manifestement peu satisfaisante. La complexité du sujet exige cependant une vaste réflexion, pour que l'on soit en mesure de préconiser une organisation fonctionnelle, durable et profitable à la diffusion de la recherche.

Organigramme de la direction de l'Information scientifique et technique et des Bibliothèques au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

